



Conseil général de Mollens

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2025

1. Bienvenue du Président

Le Président Damien Mayor ouvre la séance à 20h00.

M. D. Mayor souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Il rappelle que les personnes n'étant pas assermentées n'ont pas le droit de prendre la parole ni de voter. Il demande aux intervenantes et intervenants de se lever et de rappeler leur nom pour faciliter le travail de la Secrétaire. Il signale également que la séance est enregistrée afin de simplifier la rédaction du procès-verbal.

2. Appel

Excusé·e·s : Mmes Anne Bolay, Émilie Crelier, Arlette Cuvit, Marjolaine Fleury et Francine Meyer

MM. Vincent Barbay, Jean-Jacques Bolay, Louis Derungs, Stéphane Gardel, Thierry Meyer et Marc Solbes

Sur 45 membres que compte le Conseil, 34 sont présents, le quorum est donc atteint.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande une modification de l'ordre du jour au point 9 afin d'y ajouter l'élection statutaire d'un·e délégué·e pour la Fondation Baud.

M. D. Mayor sollicite un vote pour approuver l'ordre du jour avec ladite modification.

L'ordre du jour est accepté lors du vote à main levée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

Le Président s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir d'éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 2 octobre 2025.

M. Alexandre Rosset signale une erreur d'orthographe à la page 117 : l'insecte cité s'écrit bostryche et non bostrich.

M. D. Mayor procède ensuite au vote à main levée pour l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 avec la correction orthographique du bostryche apportée par M. A. Rosset, puis annonce que le procès-verbal est approuvé avec deux abstentions.

5. Admissions – démissions

Le Président annonce la démission de M. Oscar Prince qui a déménagé de la Commune. Il communique ensuite l'admission de Mme Tamara Woods-Gasteiner, de M. Martin Baudin et de M. Joan Merino de Tiedra. Il procède à leur assermentation, conformément à l'article

4 du règlement du Conseil général de Mollens. Après avoir prêté serment, ils peuvent participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que Conseillère et Conseillers.

6. Préavis n° 09/2025 de la Municipalité de Mollens relatif à l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2

6.1 Rapports de la Commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à M. Olivier Wacht pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

M. Jean-Marc Berguer tient à apporter quelques précisions au nom de la Municipalité. Tout d'abord, il tient à souligner que, concernant ce rapport, il ne peut rien dire, car il est imposé par l'État dans le cadre de la passation de MCH2. Ce qui va changer, c'est qu'il n'y aura plus de fonds forestier, de fonds pour la protection civile et de fonds de réserve pour les pompiers, qui seront remplacés par une réserve générale. Pour le moment, il est question de faire des provisions complémentaires. Or, pour créer des fonds spéciaux, il faut des projets de financement spéciaux. De plus, les fonds destinés à une utilisation ultérieure doivent faire l'objet d'un préavis pour déterminer l'affectation de cet argent, qui serait bloqué dans ces fonds pour une utilisation future. L'idée est de tout mettre dans un compte « réserve générale » après l'évolution de la situation financière de la Commune de Mollens, par exemple par suite de la vente de la forge et d'autres éléments, notamment des recettes fiscales.

Aucune question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil général de Mollens,

- vu le préavis n° 09/2025 de la Municipalité de Mollens relatif à l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis avec une abstention.

7. Préavis n° 10/2025 de la Municipalité de Mollens concernant le budget 2026

7.1 Rapport de la Commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à M. Emmanuel Léchaire pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

M. J.-M. Berguer remercie la Commission pour son rapport et indique que, pour lui, il s'agit d'un changement de raisonnement considérable. Ceci amène à un budget de transition. Il n'est pas possible de faire une comparaison avec les comptes antérieurs, l'État l'interdisant, car il n'y a plus de correspondance entre les systèmes. La Municipalité a décidé de ne plus accompagner cette transparence. Il nous rappelle que les comptes 2025 ont été bouclés avec un « exercice d'équilibrisme absolu », ce qui a engendré de nombreuses erreurs d'imputation. La transposition des comptes 2024 sur le budget 2026 avec ces erreurs d'imputation n'avait donc plus aucun sens. Ils ont donc décidé de répartir

de zéro, comme une entreprise qui commence son activité sur la base de nouvelles exigences. Il s'agit donc d'un budget de transition, car nous sommes en fin de législature et qu'il n'est pas possible de définir des projets d'investissement d'entretien pour l'année prochaine. Cependant, M. J.-M. Berguer peut nous garantir que tout ce qui avait été retenu dans le budget de fonctionnement de 2025 a été repris sous une autre forme dans le budget de 2026. Ce budget 2026 comporte également de bonnes nouvelles : les recettes fiscales de la Commune devraient en effet augmenter considérablement. Cette augmentation n'est pas liée à la vente d'immeubles, mais à l'impôt sur le revenu et la fortune. Cette situation devrait donc perdurer et d'autres éléments fiscaux pourraient permettre d'accroître l'aisance financière. Il s'agit donc bien d'un budget de transition en fin de législature. Ils laisseront aux nouveaux Municipaux qui se présenteront la possibilité d'apporter leurs idées, et ils auront une marge de manœuvre assez large. D'ailleurs, ils ont prévu une somme assez importante pour l'entretien des bâtiments dans le budget. C'est une situation positive pour repartir en 2026.

M. Hervé Le Pezennec a remarqué dans le budget deux postes déficitaires : celui de la sylviculture, où il lui semblait qu'ils parvenaient habituellement à équilibrer, tandis qu'il y a 20 % de différence cette fois-ci, et celui du gaz, pour lequel il trouve également étonnant qu'ils ne puissent pas équilibrer ce poste alors que nous sommes revendeurs.

M. J.-M. Berguer répond que la gestion du poste de la sylviculture est difficile. La bonne nouvelle, c'est que le bois d'œuvre est très demandé : plusieurs camions sont partis ces jours-ci pour la scierie, car l'Europe achète nos exportations. Ensuite, les prix ont été adaptés à la hausse par une assemblée forestière. Une présentation a été faite, à la suite de laquelle ils sont très optimistes. Il y a également de nouveaux débouchés pour les bois de broyeur et, maintenant voyant qu'il y a un peu moins de résineux ils commencent à faire des lamellés collés avec du hêtre et cela est encouragé par les constructions publiques. Au niveau forestier, il y a toujours un décalage entre les travaux et les subventions, qui interviennent l'année suivante. En fin d'année, c'est donc difficile, car ils reçoivent les avis de subvention, mais celles-ci sont souvent versées lors de l'exercice suivant. Il faut donc également mettre en place un exercice transitoire. En ce qui concerne le gaz, il sait que c'est aussi difficile, car ils n'ont pas adapté leurs tarifs, qui sont déjà très élevés. S'ils les augmentaient davantage, ils perdraient des consommateurs. Pour rappel, lorsqu'ils sont entrés dans Valgaz, ils ont acheté pour 500 000 francs d'actions afin d'y entrer. Ces actions, au taux du prix du gaz, généraient un bénéfice à l'époque, et ils ont pu amortir la totalité de ces actions. Maintenant, le prix du gaz étant très variable, ils ne peuvent pas augmenter ou baisser directement les prix. Récemment, M. J.-M. Berguer a eu une séance avec Valgaz, et selon ses souvenirs, le prix de vente du gaz était de 11 centimes. Lors du conseil d'administration, il a été conseillé de le baisser à 9 centimes, et cette baisse ne sera pas répercutée sur les consommateurs de gaz. Ce bénéfice qu'ils pourraient générer à ce moment pourrait compenser le déficit.

M. Philippe Gendret demande si, en ce qui concerne le poste « sécurité », il s'agit d'argent que l'on doit au Canton ou à une Police particulière.

M. J.-M. Berger répond qu'il s'agit d'un décompte transmis par le Canton. Il s'agit d'une participation à la facture policière et ils n'ont aucun pouvoir d'intervention sur ces frais.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil général de Mollens,

- vu le préavis n° 10/2025 de la Municipalité de Mollens concernant le budget 2026
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis avec une abstention.

M. J.-M. Berger, qui remercie d'avoir accepté le préavis, précise que les budgets peuvent être testés sur un site fédéral officiel afin de vérifier la concordance des postes. Cela a été fait la semaine dernière et il en ressort que ce budget est tout à fait conforme aux exigences fédérales et cantonales.

8. Préavis n° 11/2025 de la Municipalité de Mollens relatif à l'adhésion au Réseau d'accueil de jour Coccinelle

8.1 Rapport de la Commission « Petite enfance »

Le Président cède la parole à Mme Nicole Mayor pour la lecture du rapport de la Commission « Petite enfance ».

Aucune question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil général de Mollens,

- vu le préavis n° 11/2025 de la Municipalité de Mollens relatif à l'adhésion au Réseau d'accueil de jour Coccinelle,
- ouï le rapport de la Commission « Petite enfance »,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis avec une abstention.

9. Élections complémentaires délégué-e, suppléant-e Réseau Coccinelle et délégué-e Fondation Baud

Le Président demande s'il y a un-e volontaire pour occuper le poste de délégué-e au sein du Réseau d'accueil de jour Coccinelle.

Mme Christelle Meyer précise qu'en arrivant en fin de législature, il s'agirait d'assister à un éventuel Conseil intercommunal qui pourrait être tenu avant la fin de la législature. Si c'est le cas, il faudra un représentant de chaque Conseil communal ou général. Ce poste fera l'objet d'une réélection en début de législature.

Mme Linda Baudin se porte volontaire et est élue par acclamation.

M. D. Mayor demande ensuite s'il y a un-e volontaire pour occuper le poste de délégué-e suppléant-e au sein du Réseau d'accueil de jour Coccinelle.

Mme Joëlle Wacht se porte volontaire et est élue par acclamation.

Enfin le Président demande s'il y a un-e volontaire pour occuper le poste de délégué-e pour la Fondation Baud.

Mme N. Mayor explique qu'elle travaille à la Fondation Baud depuis plusieurs années. Elle a représenté la Municipalité à l'époque où elle en faisait partie, et elle siège actuellement au comité de direction. Ces dernières années, elle a approché la Municipalité pour savoir

si un·e Municipal·e était intéressé·e. Elle a ensuite discuté avec le Président du Conseil, car Mollens doit être représenté, et c'est pour cette raison qu'elle lance cet appel à l'aide ce soir.

M. D. Mayor annonce qu'il y a déjà une volontaire, Mme Line Derungs.

N'y ayant pas d'autres volontaires, Mme L. Derungs est élue par acclamation.

Mme N. Mayor précise que Mme L. Derungs devra présenter un dossier au Conseil de Fondation, dont la décision d'admission sera ensuite validée par le Conseil lui-même.

10. Rapport des délégué-e-s du Conseil général

Mme Joëlle Wacht nous lit le rapport des séances du 7 octobre 2025 de l'ASIABE et du 29 octobre 2025 du conseil d'établissement.

En ce qui concerne l'ASIABE, il n'y a toujours pas de vice-Président du conseil intercommunal. Sa nomination était à l'ordre du jour, mais personne ne s'est porté candidat. Un préavis concernant le budget 2026 a été présenté, dont il est ressorti une augmentation de plus de 11 % de la participation des communes. Cette augmentation est due à un nombre d'heures plus élevé ainsi qu'à l'engagement de nouveaux personnels, en raison de l'augmentation du nombre d'enfants. Quant aux travaux d'extension du Léman, ils avancent à grands pas. Des Portakabin ont été installés pendant l'été afin d'accueillir les enfants pendant les travaux.

Concernant le conseil d'établissement, il en est ressorti qu'une partie du budget a été utilisée pour acheter des bons chez Payot, dans le cadre d'un concours organisé par les professeurs avec les élèves. Les MBC organisent une sensibilisation au train pour les classes de 6P et 7P. Les classes de 6P se rendent à tour de rôle à la piscine de Cossonay et le marché de Noël aura lieu les 11 et 12 décembre au collège d'Apples.

Mme J. Wacht nous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

11. Informations de la Municipalité

M. Patrick Dehais nous informe sur l'avancement des travaux dans le village. La Halle des fêtes est en cours de restauration, comme prévu. À partir du 17 novembre 2025, les échafaudages et la grue ont été installés. Il nous montre des photographies des travaux en cours sur le toit. Il y a eu la pose de deux pignons en bois à la place de ceux en Eternit, qui ne devaient pas être changés au départ, mais lors de la dernière réunion de chantier, il a été décidé qu'il serait plus adéquat d'évacuer tous les déchets de gravats et d'Eternit en même temps. Des panneaux isoleront la couverture et remplaceront l'Eternit. Il nous montre une photographie prise aujourd'hui, sur laquelle on voit une bonne partie des travaux déjà réalisés. Concernant le chantier du Collège, il a fallu faire une tranchée pour amener le gaz dans le bâtiment. La chaudière est installée, la cheminée a été remplacée et les radiateurs ainsi que toute l'installation ont été vidangés, complétés et purgés. Ils attendent la mise en service, qui aura lieu jeudi matin. Parallèlement, une paroi anti-feu sera installée dans ce local afin de respecter les normes de l'ECA.

À la suite d'une demande d'un Conseiller, Mme Angèle Deillon informe que le panneau d'affichage sur lequel était affiché le plan de la Commune, situé sur la Place de l'Amitié, ne pourra pas être remis en l'état. En effet, après vérification avec l'employé communal, il s'avère que le plan n'est plus conforme à la réalité. Une discussion sera ouverte pour déterminer s'il faut commander un nouveau plan.

En cette fin d'année, M. J.-M. Berguer tient à remercier ses collègues, car ils ont fonctionné à quatre dans l'exécutif pendant la moitié de l'année, alors qu'il y avait du travail pour six. Ils ont travaillé en équipe et le résultat est là. Il y a eu beaucoup de travail, notamment concernant le chauffage au Collège, la Cantine et tous les autres éléments qui ne sont pas visibles. Il a repris les finances l'année dernière ; ils étaient quasiment en défaut de paiement, mais il peut désormais affirmer que l'orientation est satisfaisante, voire heureuse. Pour des raisons de confidentialité, il ne peut pas en dire davantage. Il profite également d'annoncer que, ces derniers jours, ils ont procédé à la vérification des conduits d'évacuation des eaux claires de la Commune. Il y a deux éléments : chaque année, un entretien est prévu par le bureau Mosini (planifié jusqu'en 2032), puis des purges sont effectuées. Mais ils ont eu la mauvaise surprise de constater que toutes les eaux claires de Mollens descendaient en bas du village et que les tuyaux étaient pleins de racines d'arbres. Ils ont effectué ce travail pour permettre l'évacuation des eaux claires, en partant du principe que c'est la dernière tentative. À défaut, ils n'auront pas d'autre choix que de reposer des conduits bétonnés et protégés depuis la fontaine jusqu'au champ.

Ils ont également dû récupérer les écoulements aux Ochettes. Le problème est que du gravier descend du chemin de la forêt et se dépose dans un collecteur. Toutefois, l'espace de stockage du gravier n'est pas assez grand et, par conséquent, le gravier se déverse dans le réseau des eaux claires de la Commune. Il faudra donc réfléchir à une solution. Ils ont également eu deux collecteurs d'eaux claires dont le couvercle bougeait et risquait d'exploser. Ils ont donc dû les changer d'urgence ces dernières semaines. Il nous avertit qu'aux 15000 francs au budget 2025 on pourra ajouter 10000 francs pour ces interventions qui n'étaient pas planifiées. Il remercie ensuite Salima Osmani, la Boursière, qui fait un excellent travail, Sandrine Bouvier, la Secrétaire, qui assure la mémoire de la Commune, et Stéphane Rochat, l'Employé communal, qui doit aussi apprendre beaucoup de choses, mais qui se met bien dans son rôle. Il remercie enfin la Municipalité de la confiance qu'elle leur a accordée, en disant que sans le Conseil, la Municipalité ne ferait plus rien. Il tient beaucoup à cette collaboration entre la Municipalité et le Conseil, car c'est grâce à la transparence qu'il est possible d'avancer et de réaliser des choses le plus rapidement possible par rapport aux besoins de la Commune, ce qui est très important pour en assurer sa pérennité. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

M. P. Dehais tient à remercier les différentes sociétés qui avaient pris possession des lieux de la Halle des fêtes d'avoir joué le jeu en enlevant le matériel dans un délai relativement court, ce qui a permis de démarrer les travaux à temps.

12. Propositions individuelles et divers

M. H. Le Pezennec explique qu'il y a eu une réflexion avec le Bureau à la suite de la demande du Conseil d'organiser une sortie, et qu'il y a quelques idées. Il propose de constituer un groupe de trois personnes, dont il ferait partie, qui réfléchirait à la mise en place d'une telle activité et fera ensuite une proposition au Conseil. Il invite les personnes intéressées à le voir en fin de séance.

M. D. Mayor souhaite évoquer l'année prochaine, année de renouvellement des autorités. Il nous explique que le 12 janvier 2026 à midi est la date limite de dépôt des listes. Si aucune liste n'est déposée, les élections auront lieu le 8 mars 2026. En ce qui concerne le Conseil, le renouvellement des autorités communales pour la période 2026-2031 aura lieu

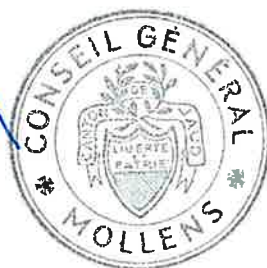
le 4 juin 2026 à 18 h 00 pour la première partie de la séance. Cette décision nous est imposée par la Préfecture. Il pense qu'il y aura une deuxième séance pour les membres du Conseil qui n'auraient pas pu être présents pour être assermentés, ainsi que pour les différentes Commissions et Délégués. Il tient ensuite à remercier l'ensemble du Conseil pour sa présence et le temps qu'il a accordé à celui-ci. C'est grâce au Conseil que le village tourne.

Le Président informe que la prochaine séance aura lieu le 30 avril 2026 et il lève la séance à 20h47.

Le Président :



Damien Mayor



La Secrétaire :



Zara Flamigni